




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 3 / 1 2 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 7 / 0 3 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2023-7493

## 1 Intitulé du projet

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Tuffé-Val-de-la-Chéronne (72)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

EREA INGENIERIE

Raison sociale

N° SIRET

5 1 4 6 7 3 8 9 6 0 0 0 3 1

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

WAEBER

Prénom(s)

Lionel

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. a.	Installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 0,99 MWc sur une surface clôturée de 1,14 ha.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Tuffé-Val-de-la-Chéronne (72).

Cette centrale photovoltaïque sera située sur la parcelle ZD 35 correspondant à un ancien site de dépôts d'ordures ménagères en friche. Ce site de dépôt d'ordures ménagères a été autorisé par arrêté préfectoral le 1er mars 1973 et fermé depuis le 1er janvier 1983 faisant suite à l'arrêté municipal du 28 décembre 1982 actant sa fermeture.

La centrale photovoltaïque au sol occupera une surface de 1,14 ha pour une puissance de 0,99 MWc.

Les modules choisis pour ce projet ont une puissance unitaire d'environ 590 Wc et sont inclinés à 20° sur le site du projet. L'inter-rangée entre les tables de module disposées en 2V5 est de 4 m. La hauteur maximale est égale à 280 cm et la hauteur minimale des modules est de 110 cm afin de ne pas considérer le projet de parc photovoltaïque au sol comme artificialisant sur la zone d'étude en répondant aux critères de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

#### 4.2 Objectifs du projet

La construction d'une centrale photovoltaïque au sol servira à produire de l'électricité décarbonnée tout en valorisant sur la commune de Tuffé-Val-de-la-Chéronne le site dégradé correspondant à un ancien site de dépôt d'ordures ménagères.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront lancés durant l'automne ou l'hiver afin de ne pas impacter les périodes de floraison et de reproduction des espèces éventuellement présentes sur le site et ses alentours.

La mise en place des panneaux solaires est facilitée par la conception des fondations. Deux solutions sont possibles. La première consiste à utiliser des pieux battus afin de fixer les structures portant les panneaux solaires dans le sol. La seconde consiste à utiliser des longrines afin de ne pas impacter le sous-sol du site du projet. Compte tenu de la nature du sol, l'usage des longrines sera privilégié.

Le raccordement électrique interne (des onduleurs au poste de livraison) sera probablement en aérien afin de ne pas impacter le sous-sol pollué par l'ancien site de dépôts d'ordures ménagères. Le raccordement électrique externe (du poste de livraison au point de raccordement) sera effectué en réseau enterré (tranchées). Ce raccordement pourrait se réaliser sur le poste de raccordement HTA/BT situé à environ 300 m à l'est du site du projet, soit une distance de raccordement d'environ 540 m entre le poste de livraison et le poste HTA/BT.

La conservation des haies existantes sera favorisée et renforcée si besoin par la plantation de haies tout autour de la surface clôturée du projet.

Type de plants : Végétaux locaux et non allergènes. Essences : Essentiellement locale, dans un souci d'harmonie du paysage.

Le site se composera aussi d'un poste de livraison, d'onduleurs, d'une bâche incendie et d'un chemin d'exploitation. Le poste de livraison sera soit de couleur verte ou habillé d'un bardage bois afin qu'il s'intègre au mieux dans le paysage.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation attendue est de 30 ans, à compter de la mise en service de la centrale.

Comme toute installation photovoltaïque, l'exploitation est assez simple :

- Un suivi à distance par le producteur d'énergie ;
- Une visite et des interventions annuelles de maintenance préventive ;
- Des éventuelles interventions simples sur site pour les maintenances curatives.

Un entretien mécanique de la végétation sera réalisé. Cet entretien concerne les haies et les herbes sous les panneaux.

Durant sa phase d'exploitation, la centrale photovoltaïque jouera aussi un rôle pédagogique auprès de la population voisine notamment par l'installation de panneaux d'information autour de l'énergie solaire. Cette démarche est couplée à l'installation de ruches sur site afin de sensibiliser la population à la sauvegarde de l'abeille. Des animations pédagogiques auprès des écoles pourront être réalisées afin de transmettre ces thématiques en lien avec la préservation de la biodiversité aux générations futures.

Par conception, un parc photovoltaïque est démontable à la fin de son exploitation. La remise en état du site s'en trouve donc facilitée. Cependant, l'intervention d'engins de chantier restera néanmoins nécessaire et impliquera des opérations spécifiques au nettoyage du site et à l'effacement du chantier de démantèlement. Le site du projet sera donc remis à son état initial après la phase de démantèlement du parc photovoltaïque.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration préalable.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface clôturée du projet	11 494 m <sup>2</sup>
Puissance installée	0,99 MWc
Nombre de modules	1 730 modules
Surface de modules	4 835 m <sup>2</sup>
Dimension du poste de livraison	7,5 m x 3 m x 2,5 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise. Le site du projet se situe en zone A, compatible avec un projet photovoltaïque. Le projet se situe aussi dans un secteur de carrières.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 2 "Vallées de l'Huisne de Connerre à Sceaux-sur-Huisne" se situe à 500 m au sud du site du projet. La ZNIEFF de type 1 "Carrières souterraines et coteaux de roche" est située à environ 1,2 km au sud-est du projet. La ZNIEFF de type 1 "Abords de la Chéronne aux Gouaffries" est située à environ 1,5 km au nord. La ZNIEFF de type 1 "Prairie au nord-ouest de l'onglée" est située à 1,6 km au sud-ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Tuffé-Val-de-la-Chéronne n'est pas soumise à la loi montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se situe à environ 1,2 km au sud-est du site du projet et correspond aux "Carrières souterraines des roches à Vouvray-sur-Huisne et Sceaux-sur-Huisne".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Tuffé-Val-de-la-Chéronne n'est pas soumise à la loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas à proximité d'espaces protégés mentionnés ci-contre. Une haie protégée est située sur la bordure ouest de la zone d'étude. Elle sera évitée par la zone d'implantation du projet et aucun bâtiment ne sera construit à moins de 10 mètres de celle-ci.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à environ 350 m au sud de l'autoroute A11.  La zone tampon en lien avec les nuisances sonores provoquées par l'autoroute A11 couvre une surface de 300 m de long de part et d'autre de l'autoroute.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans la zone tampon d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone humide d'une surface de 157 m <sup>2</sup> a été identifiée sur l'extrémité nord-ouest du site du projet lors de la sortie écologique. Elle sera évitée par le projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Tuffé-Val-de-la-Chéronne n'est pas couverte par un PPRN ou un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet correspond à un ancien dépôt d'ordures ménagères dont le sol et le sous-sol sont dégradés. L'usage de longrine et un câblage aérien seront préférés afin de ne pas impacter le sous-sol du site. Il n'y aura aucun cumul d'incidence entre le passé du site et le projet. Aucun suivi n'a été réalisé. La pollution du sous-sol n'est pas susceptible d'être mise à nu par des phénomènes d'érosion liés au ruissellement des eaux pluviales.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans et/ou autour d'un site inscrit. Le château de la Chéronne se situe à environ 4,2 km au nord du site du projet. L'église Saint-Cyr et Sainte-Julite se situe à environ 3 km au sud-ouest sur la commune de Duneau. Le site du projet se situe en-dehors de la zone tampon d'un rayon de 500 m de ces sites.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 1,2 km au sud-est du site du projet et correspond aux "Carrières souterraines de Vouvray-sur-Huisne".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas à proximité d'un site classé.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'engendre pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'impliquera pas de drainages et/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'est pas excédentaire en matériaux. Aucun terrassement ne sera effectué et les pistes faisant le tour du site du projet seront enherbées. Un aménagement sera seulement réalisé au niveau de l'entrée du site afin d'installer le poste de livraison et la bâche incendie.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'est pas déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol est en adéquation avec les ressources disponibles car il ne prélèvera pas d'eau potable et ne sera pas raccordé aux réseaux d'assainissement et d'eau potable.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol se veut en adéquation avec les enjeux écologiques identifiés sur la zone d'étude. Une sortie inventaire faune, flore et habitat a été réalisée le 5 septembre 2023. Concernant les habitats, une zone humide de 157 m <sup>2</sup> a été recensée à l'extrémité nord-ouest. Elle sera évitée par le projet. Aucune espèce floristique et faunistique à enjeu n'a été identifiée sur la zone d'étude. La totalité de la zone d'étude correspond à une parcelle en friche dominée par des fourrés et des ronciers.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé sur un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 1,2 km au sud-est du projet. Aucune espèce inscrite au formulaire standard n'a été identifiée sur le site du projet lors de la sortie d'inventaire écologique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un ancien site de dépôts d'ordures ménagères en friche et n'engendre donc pas la consommation d'espace naturelle, agricole, forestier ou maritime.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par le risque inondation en lien avec la rivière de l'Huisne concernée par le PPRI de la "Vallée de l'Huisne". L'Huisne est située à environ 500 m au sud-est du site du projet. Le projet se situe à environ 80 m d'altitude et la rivière à environ 70 m d'altitude.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque n'est pas concerné par des risques sanitaires.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol engendre des déplacements et trafics seulement durant la phase chantier. En phase d'exploitation, le projet engendre peu de déplacements.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'est pas considéré comme une source de bruit. Il y aura un peu de bruit en phase chantier, en journée et en semaine.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque n'est pas concerné par des nuisances sonores, au vu de la distance supérieure à 300 m (350 m environ) vis-à-vis de l'autoroute A11.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'engendre pas l'émission d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'engendre pas de vibration lors de la phase exploitation. Le projet engendre quelques vibrations durant la phase chantier, seulement en journée durant la semaine.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun éclairage permanent ne sera mis en place en phase chantier et en phase de démantèlement. Il n'y aura pas de travaux réalisés de nuit. Aucun éclairage permanent installé en phase exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'engendre pas des rejets de liquide.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'engendre pas des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'engendre pas la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux. Durant la phase chantier, le projet générera des déchets liés aux emballages des différents matériaux qui seront stockés dans une benne prévue à cet effet. En phase exploitation, les seuls déchets produits sont des déchets verts liés à la fauche et l'entretien des haies du site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parc photovoltaïque au sol n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel et archéologique. Concernant le patrimoine paysager, le projet de parc photovoltaïque au sol sera intégré paysagèrement par le maintien des haies existantes autour du site et possiblement renforcées par l'implantation d'une haie. De plus, le poste de livraison sera aussi intégré dans le paysage par l'application d'un bardage bois et/ou l'application d'une couleur verte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un ancien site de dépôts d'ordures ménagères en friche et n'engendrera donc pas des modifications sur les activités humaines. Il n'existe aucun lien entre l'activité des carrières à proximité et le site du projet. Le site du projet n'étant pas un site préservé pour l'avifaune par exemple mais une ancienne décharge communale en cours d'enfrichement.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le maintien des haies existantes sera favorisé afin de faciliter l'intégration paysagère de la centrale photovoltaïque au sol et de créer un corridor écologique autour du site. La haie protégée située sur la bordure ouest de la zone d'étude sera évitée et comme stipulé dans le PLUi, aucun bâtiment ne se situera à moins de 10 mètres de la haie protégée.

Les enjeux écologiques identifiés seront évités à savoir la zone humide au nord-ouest, les arbres autour du projet et une partie des ronciers à l'est du projet. Compte tenu des enjeux et des mesures mises en place, une dérogation au titre des espèces protégées n'est pas nécessaire pour ce projet.

La phase chantier débutera pendant l'automne ou l'hiver afin de ne pas impacter les périodes de floraison et de reproduction des espèces éventuellement présentes sur le site du projet et ses alentours.

Aucun éclairage permanent n'est prévu sur le site afin d'éviter les perturbations sur la faune nocturne et lucifuge durant les phases travaux, exploitation et démantèlement.

Une gestion adaptée sera mise en place afin de permettre aux espèces floristiques d'effectuer leur cycle de développement. Cette gestion consiste en un fauchage tardif. Le but de cette mesure est de maintenir un habitat ouvert sous les modules tout en limitant l'entretien sur les cortèges floristiques.

Concernant le risque incendie, les préconisations du SDIS 72 ont été prises en compte. Une piste intérieure de 3 m de large faisant le tour du site du projet permettra d'agir comme bande coupe-feu et facilitera l'accès aux pompiers en cas d'incendie. De plus, une bache incendie de 120 m<sup>3</sup> sera positionnée à l'entrée du site car aucune borne incendie ne se situe dans un rayon de 300 m autour du site du projet.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, l'installation d'une centrale solaire au sol sur la commune de Tuffé-Val-de-la-Chéronne ne vient en rien impacter l'environnement de manière défavorable.

Au contraire, ce projet permet de réhabiliter un ancien site de dépôts d'ordures ménagères en friche en centrale solaire au sol afin de produire une énergie verte. Ce projet permet aussi de valoriser un site dégradé pendant une durée de minimum 30 ans.


On peut noter également la réduction des émissions de CO2 que permettront les 0,99 MWhc de panneaux photovoltaïques.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Carte de localisation des ZNIEFF et des Arrêtés de protection de biotope à proximité du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Carte des enjeux globaux sur le milieu naturel	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Courrier de la mairie de Tuffé-Val-de-la-Chéronne attestant qu'aucun suivi n'a été réalisé sur le site du projet suite à la fermeture de la décharge	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Pré-diagnostic écologique sur le milieu naturel	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)